



Ernst & Young et Autres

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Rallye

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (trente- cinquième résolution)

Assemblée générale mixte du 4 mai 2011
Rallye
83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Ce rapport contient 2 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine
France

Rallye

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Capital social : €.132 900 009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (trente-cinquième résolution)

Assemblée générale mixte du 4 mai 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel et aux mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young et Autres

Patrick-Hubert Petit
Associé

Pierre Bourgeois
Associé